Belvaux/Sanem, le 06 mars 2024

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre ayant dans ses attributions l'Environnement en date du 26 février 2024, réf N° **1/24/0011,** la société

ArcelorMittal Centre Logistique Européen S.A.

a eu l'autorisation **pour la modification des conditions de l'autorisation (1/21/0435) à Niederkorn, Z.I. Hahneboesch.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **06 mars 2024 au 15 avril 2024 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven